

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAIS, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. Serge DUVOUX), Mme Christine THIRY (procuration à Mme Monique CLAIRE).

Étaient absents non excusés les conseillers municipaux suivants : M. Bruno RIGODON, Mme Christine ELSER.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.  
Madame Pascale DEMEY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS**

Signature de devis sur le budget principal :

- Matériaux (sable, calcaire, ciment, etc...) nécessaires aux services techniques pour 12 223,08 € TTC avec la société LANDRE S.A.
- Pose d'une fenêtre de toit pour l'accès au clocher de l'église pour 1 474,80 € TTC avec la société SARL BOUCHART

Signature de 4 contrats pour des agents aux services technique et entretien afin de remplacer des agents en congés maladie couvrant les périodes respectives du 25 février au 5 avril 2019, du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2019, du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2019 et du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019.

Vente d'une concession cinquantenaire pour un montant de 330,00 €.

### **2 PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS D'ETE AU CLSH**

Monsieur le Maire explique que l'effectif prévisionnel des enfants inscrits au centre de loisirs et à la section Ados pour la période des vacances d'été ne cesse d'évoluer positivement et nécessitera bien en amont le recrutement d'agents d'encadrement supplémentaires pendant 3 semaines en juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** l'ouverture de postes temporaires dans les conditions suivantes :
  - 2 postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif pour une période de 3 semaines dont la rémunération forfaitaire sera de 8,5 fois le SMIC horaire par jour de travail effectif, représentant un équivalent de 6 fois le SMIC horaire par jour calendaire.
  - 1 poste de stagiaire Bafa sur une période de 3 semaines dont la rémunération forfaitaire pourra atteindre au maximum 400 € brut.
  - 2 postes d'assistant animateur en Contrat d'Engagement Educatif couvrant une période de 3 semaines dont la rémunération forfaitaire sera entre de 2,2 et 3 fois le SMIC horaire par jour de travail effectif en fonction des missions réalisées.
  - L'ensemble de ces postes pourra être occupé successivement par plusieurs personnes durant la période.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants dans la limite des montants précisés ci-dessus,
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget communal, article 6413.

### **3 COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

L'assemblée délibérante, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les opérations sont régulières,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice par le Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion concernent les budgets suivants :

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »
- BUDGET ANNEXE « LOCAL MEDICO COMMERCIAL »
- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »
- BUDGET ANNEXE « SPANC »

### **4 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,
- Vu le décret n°1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Considérant que l'assemblée délibérante doit se prononcer avant le 30 Juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
- Considérant que Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Monique CLAIRE est élue Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs,
- Considérant que les comptes de gestion font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les Comptes Administratifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

Article 1 : **ADOPTÉ** les comptes administratifs de l'exercice 2018, arrêtés comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	1 011 507,29 €	1 973 897,52 €
<b>DEPENSES</b>	694 467,79 €	1 748 533,57 €
<b>RESULTAT</b>	317 039,50€	+ 225 363,95 €

## BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	4 835,96 €	4 882,55 €
DEPENSES	5 752,88 €	6 439,00 €
RESULTAT	-916,92 €	-1 556,45 €

## BUDGET ANNEXE « LOCAL MEDICO COMMERCIAL»

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	28 029,95 €	45 875,77 €
DEPENSES	25 575,40 €	37 897,25 €
RESULTAT	+ 2 454,55€	+ 7 978,52 €

## BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	116 944,85 €	195 326,01 €
DEPENSES	162 957,56 €	186 410,10 €
RESULTAT	-46 012,71 €	+ 8 915,91 €

## BUDGET ANNEXE « SPANC »

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	0,00 €	520,00 €
DEPENSES	0,00 €	506,00 €
RESULTAT	0,00 €	+ 14,00 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## **5 BILAN DES ACQUISITIONS CESSIONS IMMOBILIERES**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **ADOPTE** le bilan présenté ci-dessous :
  - Lors de la séance de Conseil Municipal du 6 décembre 2017, l'Assemblée a décidé l'achat par la commune, à Monsieur Michel CURET et Madame Martine CURET demeurant 26 rue de l'Erable à GIEVRES, des parcelles cadastrées AH 45 et AH 46 au lieu-dit « Les Genêts », d'une superficie de 5 419 m<sup>2</sup> au prix de 35 000,00 € (soit 6,46 € du m<sup>2</sup>). Cet achat a été réalisé par acte notarié du 19 avril 2018.

## **6 AFFECTATIONS DE RESULTAT**

L'assemblée délibérante réunie sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2018, le 9 Avril 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** pour les budgets suivants :

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	480 309,20 €
- un déficit cumulé d'investissement de	94 960,80 €
- un solde positif de restes à réaliser	13 701,75 €

1°)d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 à titre facultatif et obligatoire, pour couvrir le besoin prévisionnel de financement de la section d'investissement :	81 259,05 €
- au compte 002 recettes :	399 050,15 €

2°)d'affecter le résultat déficitaire d'investissement comme suit :

- au compte 001 dépenses :	94 960,80 €
----------------------------	-------------

## **LE BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	735,78 €
- un excédent cumulé d'investissement de	592,58€
- aucun reste à réaliser	

1°)d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 002 recettes :	735,78 €
----------------------------	----------

2°)d'affecter le résultat excédentaire d'investissement comme suit :

- au compte 001 recettes :	592,58 €
----------------------------	----------

## **LE BUDGET ANNEXE « LOCAL MEDICO COMMERCIAL»**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	8 448,21 €
- un excédent cumulé d'investissement de	289,84 €
- aucun reste à réaliser	

1°)d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 002 recettes :	8 448,21 €
----------------------------	------------

2°)d'affecter le résultat excédentaire d'investissement comme suit :

- au compte 001 recettes :	289,84 €
----------------------------	----------

## **LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	52 027,83 €
- un déficit cumulé d'investissement de	2 068,98 €
- un solde positif de restes à réaliser	17 326,68 €

1°)d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 002 recette :	52 027,83 €
---------------------------	-------------

2°)d'affecter le résultat déficitaire d'investissement comme suit :

- au compte 001 dépense :	2 068,98 €
---------------------------	------------

## **LE BUDGET ANNEXE « SPANC »**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	54,80 €
- un équilibre d'investissement	
- aucun reste à réaliser	

1°)d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 002 recettes :	54,80 €
----------------------------	---------

## **7 VOTE DES 3 TAXES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	16.91 %,
Foncier non bâti	62.60 %,
Foncier bâti	23.95 %.

## **8 PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUEL DU BUDGET PRINCIPAL**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 31 mars 2017, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la commune.

L'avancement des travaux nécessitant l'ajustement des Crédits de Paiements, et afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2019 des opérations ci-dessous :

### **Budget Principal**

Mise à jour

#### **1) Autorisation de programme n°901 - Opération construction d'une médiathèque**

Exercice	2016	2017	2018	2019	Total
Crédits de paiement prévisionnels	24 983,91 €	911 053,27 €	740,40 €	- €	936 777,58 €
Recettes prévisionnelles	66 090,00 €	262 630,14 €	192 752,06 €	30 000,00 €	551 472,20 €
Solde	41 106,09 €	- 648 423,13 €	192 011,66 €	30 000,00 €	- 385 305,38 €

#### **2) Autorisation de programme n°902- Opération de sécurisation routière aux abords des écoles et rue de Romorantin**

Exercice	2016	2017	2018	2019	Total
Crédits de paiement prévisionnels	42 386,76 €	134 400,01 €	2 922,00 €	193 401,60 €	373 110,37 €
Recettes prévisionnelles	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	24 000,00 €
Solde	- 34 386,76 €	- 134 400,01 €	5 078,00 €	- 185 401,60 €	- 349 110,37 €

#### **3) Autorisation de programme n°903- Opération de révision du PLU 2016-2019**

Exercice	2016	2017	2018	2019	Total
Crédits de paiement prévisionnels	11 790,00 €	5 415,00 €	15 825,00 €	14 970,00 €	48 000,00 €
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €		- €
Solde	- 11 790,00 €	- 5 415,00 €	- 15 825,00 €	- 14 970,00 €	- 48 000,00 €

#### **4) Autorisation de programme n°904- Opération Ateliers municipaux**

Exercice	2017	2018	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels	61 737,02 €	385 983,14 €	45 949,26 €	- €	493 669,42 €
Recettes prévisionnelles	- €	17 500,00 €	164 080,00 €		181 580,00 €
Solde	- 61 737,02 €	- 368 483,14 €	118 130,74 €	- €	- 312 089,42 €

#### **5) Autorisation de programme n°905- Opération Réhabilitation de la salle des fêtes**

Exercice	2018	2019	2020	2021	Total
Crédits de paiement prévisionnels	15 360,00 €	690 800,00 €			706 160,00 €

Recettes prévisionnelles		85 000,00 €			85 000,00 €
Solde	- 15 360,00 €	- 605 800,00 €			- 621 160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 pour et 1 contre (M. GUENAIS) :

- **DECIDE** de modifier les programmes pluriannuels en AP/CP du budget principal comme présenté ci-dessus.

Monsieur Hervé GUENAIS précise son inquiétude sur l'endettement progressif de la commune et des priorités retenues au regard des dossiers évoqués, la réhabilitation de la salle des fêtes n'en étant pas une à son avis.

Monsieur le Maire répond que l'endettement reste modéré et en dessous des moyennes nationales permettant ainsi de réaliser les travaux prévus de longue date dans cette salle des fêtes.

## **9 PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUEL DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 31 mars 2017, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la commune.

L'avancement des travaux nécessitant l'ajustement des Crédits de Paiements, et afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2019 des opérations ci-dessous :

### **Budget Assainissement**

#### **Mise à jour**

##### **1) Autorisation de programme n°902 - Opération de diagnostic du réseau existant**

Exercice	2017	2018	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels	2 490,00 €	40 539,08 €	9 689,32 €	- €	52 718,40 €
Recettes prévisionnelles	- €	1 318,00 €	27 016,00 €		28 334,00 €
Solde	- 2 490,00 €	- 39 221,08 €	17 326,68 €	- €	- 24 384,40 €

##### **2) Autorisation de programme n°903 – Réhabilitation du réseau existant**

Exercice	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels	100 000,00 €	124 000,00 €	224 000,00 €
Solde	-100 000,00 €	-124 000,00 €	-224 000,00 €

##### **3) Autorisation de programme n°904 – Réhabilitation de la station d'épuration**

Exercice	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels	55 000,00 €	20 000,00 €	75 000,00 €
Solde	-55 000,00 €	-20 000,00 €	-75 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** de modifier les programmes pluriannuels en AP/CP comme présenté ci-dessus.

## **10 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Après la commission des finances qui s'est tenue le 4 avril 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 pour et 1 contre (M. GUENAIS) :

- **VOTE** pour le budget 2019 suivant :

	<b>Reports</b>	<b>Voté</b>	<b>Total du budget</b>
<b>Budget Principal</b>			
Fonctionnement			
Dépenses	0,00	2 270 208,15	2 270 208,15
Recettes	0,00	2 270 208,15	2 270 208,15
Investissement			
Dépenses	182 298,25	1 282 013,10	1 464 311,35
Recettes	196 000,00	1 268 311,35	1 464 311,35

### **11 VOTE DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2019**

Après la commission des finances qui s'est tenue le 4 avril 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour et 1 abstention (M. GUENAIS) :

- **VOTE** pour le budget 2019 suivant :

	<b>Reports</b>	<b>Voté</b>	<b>Total du budget</b>
<b>Budget locaux commerciaux</b>			
Fonctionnement			
Dépenses	0,00	5 668,78	5 668,78
Recettes	0,00	5 668,78	5 668,78
Investissement			
Dépenses	0,00	1 126 218,58	1 126 218,58
Recettes	0,00	1 126 218,58	1 126 218,58

### **12 VOTE DU BUDGET ANNEXE SITE PLURIDISCIPLINAIRE 2019**

Après la commission des finances qui s'est tenue le 4 avril 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **VOTE** pour le budget 2019 suivant :

	<b>Reports</b>	<b>Voté</b>	<b>Total du budget</b>
<b>Budget site pluridisciplinaire</b>			
Fonctionnement			
Dépenses	0,00	53 285,21	53 285,21
Recettes	0,00	53 285,21	53 285,21
Investissement			
Dépenses	0,00	33 158,84	33 158,84
Recettes	0,00	33 158,84	33 158,84

### **13 VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019**

Après la commission des finances qui s'est tenue le 4 avril 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **VOTE** pour le budget 2019 suivant :

	Reports	Voté	Total du budget
<b>Budget assainissement</b>			
Fonctionnement			
Dépenses	0,00	232 240,83	232 240,83
Recettes	0,00	232 240,83	232 240,83
Investissement			
Dépenses	9 689,32	308 637,68	318 327,00
Recettes	27 016,00	291 311,00	318 327,00

#### **14 VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2019**

Après la commission des finances qui s'est tenue le 4 avril 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **VOTE** pour le budget 2019 suivant :

	Reports	Voté	Total du budget
<b>Budget SPANC</b>			
Fonctionnement			
Dépenses	0,00	38 954,80	38 954,80
Recettes	0,00	38 954,80	38 954,80
Investissement			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00

#### **15 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 2019**

Comme chaque année, il est alloué une subvention à diverses associations de la commune en fonction de leurs demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre du budget 2019 :
  - à l'association « Gym Détente Gièvroise » pour un montant de 200,00 €
  - à l'association « U.N.R.P.A. » pour un montant de 250,00 €
  - à l'association « 1001 Frimousses » pour un montant de 500,00 €
  - à l'association « Pétanque Club Gièvrois » pour un montant de 1 000,00 €
  - à l'association « Association de Préservation du Patrimoine et des Métiers Ferroviaires » pour un montant de 500,00 €
- **PRECISE** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget principal.

D'autres demandes pourront être traitées ultérieurement les dossiers n'ayant pas été reçus à temps par quelques associations.





## **16 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JEUNES SAPEURS POMPIERS POUR 2019**

Comme chaque année, il est alloué une subvention à diverses associations de la commune en fonction de leurs demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'octroyer la subvention suivante au titre du budget 2019 :
  - à l'association « Les Jeunes Sapeurs-Pompiers » pour un montant de 500,00 €
- **PRECISE** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget principal.

## **17 SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES**

Monsieur le Maire évoque comme chaque année, le besoin de subvention pour diverses associations extra-communales en fonction de leurs demandes.

Monsieur le Maire évoque aussi le montant habituellement octroyé aux établissements de formations accueillant des jeunes de la commune à raison de 40,00 € annuel. Il liste les demandes reçues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre du budget 2019 :
  - à l'association « A.D.M.R. » pour un montant de 1 046,80 €
  - à l'association « Souvenir Français » pour un montant de 200,00 €
  - au Centre Communal d'Actions Sociales pour un montant de 16 000,00 €
  - au L.E.A.P. de Fougère sur BIEVRE pour un montant de 40,00 € correspondant à 1 élève
  - au CFA Chambre des Métiers 41 pour un montant de 80,00 € correspondant à 2 élèves
  - au CFA BTP 41 pour un montant de 80,00 € correspondant à 2 élèves
- **PRECISE** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget principal.

## **18 TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

Monsieur le Maire, pour la commission de la voirie et de l'électrification, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 janvier 2016 relative au souci de sécurisation de l'espace public aux abords des écoles et sur le réseau départemental jusqu'en limite de centre bourg notamment en termes de sécurité routière.

Ce programme d'investissement a été déjà réalisé sur 2 actions aux sorties des écoles, l'une en 2016, l'autre en 2017. Sur 2018 il a été engagé une 1<sup>ère</sup> tranche de sécurisation sur la route de Romorantin. Un chapitre pluriannuel a été réapprovisionné à cet effet. Il est proposé de poursuivre l'action par une 2<sup>ème</sup> tranche prévue dans le programme pluriannuel et de solliciter les autorisations et financement nécessaires.

Monsieur Michel CARRE explique la teneur des travaux envisagés en 2019 et les caractéristiques essentielles de ce programme, il rappelle le besoin de conventionnement avec le conseil départemental permettant la récupération du FCTVA.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de financement par le produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort au titre des amendes de polices 2019 afin de l'aider à financer ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Département pour la récupération du FCTVA et à signer toutes pièces utiles à l'autorisation de travaux.

## **19 DENOMINATION DES HAMEAUX**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2018 approuvant le principe de numérotation des lieux dits. Afin que le cadastre et les services fonciers puissent mettre en application la volonté communale, il est nécessaire de compléter la délibération pour définir les différents hameaux de la commune parfois anciennement appelés lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **PRECISE** la liste des hameaux de la commune en fonction des anciens lieux-dits :

<b>ANCIENNE DENOMINATION DES LIEUX-DITS</b>	<b>NOUVELLE DENOMINATION EN HAMEAU</b>
Les Alcools	Hameau Les Alcools
Les Arpents	Hameau Les Arpents
L'Aujonnière	Hameau l'Aujonnière
L'Aunaie Picot	Hameau de l'Aunaie Picot
La Berthelotière	Hameau de la Berthelotière
Le Bois Ribault	Hameau Le Bois Ribault
Les Brosses	Hameau Les Brosses
Le Châlet	Hameau Le Châlet
Les Chantereaux	Hameau Les Chantereaux
La Dreuillarde	Hameau La Dreuillarde
La Gendretière	Hameau La Gendretière
Gourmot	Hameau le Gourmot
Le Grand Lac	Hameau Le Grand Lac
Le Grand Luc	Hameau Le Grand Luc
Le Gros Chaillou	Hameau Le Gros Chaillou
Jaugy	Hameau de Jaugy
La Loge	Hameau de la Loge
La Maison Neuve	Hameau de la Maison Neuve
Mardelles	Hameau des Mardelles
La Mouée	Hameau La Mouée
Noray	Hameau de Noray RD 976
Les Nouies	Hameau Les Nouies
Patureau de la Berthelotière	Hameau du Patureau de la Berthelotière
La Berthelotière	Hameau de la Petite Berthelotière
Le Petit Gourmot	Hameau Le Petit Gourmot
Le Petit Luc	Hameau Le Petit Luc
La Pierre	Hameau de la Pierre
La Pierre qui Tourne	Hameau de la Pierre qui Tourne
Le Pont	Hameau le Pont
Le Port	Hameau Le Port
Le Poulinat	Hameau le Poulinat
Les Prés Châtelain	Hameau les Prés Chatelain
La Prévostière	Hameau de la Prévostière
La rue Marion	Hameau de la rue Marion

## **20 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire rappelle les conventions successives signées depuis 2003 avec la Société Protectrice des Animaux de Loir-et-Cher pour la gestion après le recueil par nos services des animaux égarés, voire dangereux.

Une nouvelle convention est proposée pour réactualiser la démographie et les services à compter du 1er janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de Loir-et-Cher à compter du 1er janvier 2019 moyennant une redevance de 0,79 € par habitant soit un montant total de 2 019,24 €.

## **21 QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement de la régularisation concernant des parcelles et des chemins aux carrières entre la commune et la société LIGERIENNE GRANULATS.

Monsieur Hervé GUENAIS signale qu'il a remarqué que sur plusieurs regards d'A.E.P. les bouches à clés sont manquantes.

Monsieur Stéphane AUDION vice-président du Syndicat A.E.P. Gièvres Pruniers-en-Sologne informera le secrétariat du syndicat compétent dans le domaine.

Monsieur Hervé GUENAIS souhaiterait connaître la solution retenue vis-à-vis des clôtures sur les chemins à la Carillonerie.

Monsieur Michel CARRE, Maire Adjoint, précise qu'une convention est en cours de signature pour convenir de leur accès.

Monsieur Hervé GUENAIS s'interroge sur la réelle compréhension des automobilistes quant à la vitesse réglementée à Villedieu, route de Selles, depuis la modification des limites de l'agglomération. Certains ne semblent pas comprendre que c'est dorénavant à 50 km/h qu'il faut passer.

Monsieur Michel CARRE, Maire Adjoint, précise que des panneaux de rappel de vitesse vont être installés.

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.